

OBSERVATOIRE DES OGEC

2024

En Loire Atlantique

avril 2025

SOMMAIRE

Introduction 03

Méthodologie 04

Panorama 05

Les produits 07

Les charges 19

Les indicateurs économiques 22

INTRODUCTION

Chers lecteurs,

L'Observatoire des OGEC de Loire-Atlantique est bien plus qu'un recueil de chiffres : c'est un outil d'analyse et d'aide au pilotage des établissements de l'Enseignement Catholique de notre territoire.

Dans un contexte où les enjeux économiques et financiers des établissements scolaires sont de plus en plus complexes, disposer de données précises et actualisées est essentiel. Cet Observatoire vous apporte une vision détaillée des contributions des familles, des forfaits communaux, des charges de fonctionnement ainsi que des principaux ratios permettant d'évaluer la santé financière et la soutenabilité des modèles économiques des établissements.

Au-delà des chiffres, cette étude enrichit la réflexion stratégique de chaque OGEC, facilite les comparaisons et identifie les leviers d'action possibles. Elle vise à accompagner les chefs d'établissement, gestionnaires et administrateurs dans leur mission au service des élèves et des communautés éducatives.

Nous tenons à remercier l'ensemble des établissements qui ont contribué à cette édition en partageant leurs données et espérons que ces informations vous seront précieuses dans vos réflexions et décisions.

Bonne lecture à toutes et tous.

Aurélie Tharreau, Secrétaire générale



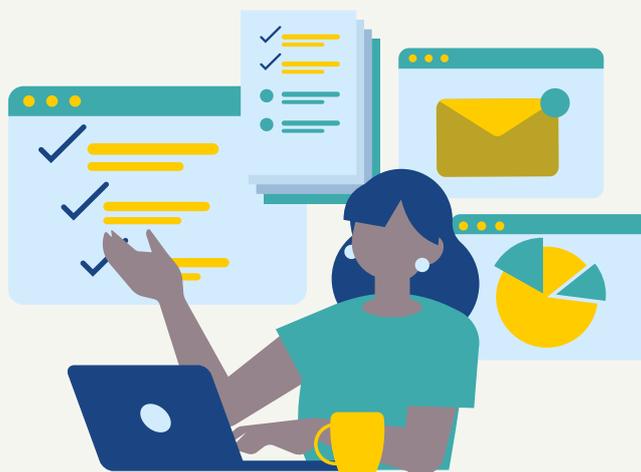
MÉTHODOLOGIE

Ce rapport s'appuie sur une analyse transversale des données recueillies auprès des établissements du département ayant participé à la collecte. Cette forte mobilisation, avec plus de 93 % de réponses des OGEC cette année, témoigne de l'engagement de notre réseau.

L'outil ISI Gestion a été utilisé pour analyser les données financières et extra-financières des OGEC, permettant ainsi une lecture éclairée et pertinente des états financiers. Toutefois, les résultats présentés doivent être interprétés avec prudence en raison de plusieurs facteurs :

- Données partielles : certains champs n'ont pas été systématiquement renseignés par tous les répondants.
- Collecte déclarative : certaines informations ont été rapportées de manière déclarative, ce qui peut influencer leur précision.

À noter que cette étude n'intègre pas les établissements d'enseignement agricole et se concentre sur les données des établissements scolaires de l'enseignement général et technologique pour l'année scolaire 2023-2024.



PANORAMA

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

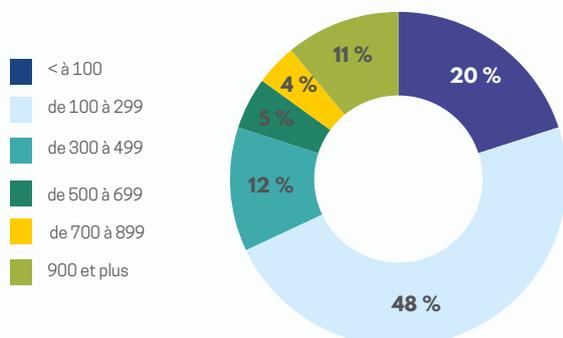
103 643 élèves à la rentrée 2023¹

10.8 % d'élèves dits « hors commune »
accueillis dans notre
réseau au 1er degré

325 établissements

257 OGEC

Répartition des OGEC par
effectif d'élèves (en %)



Eventail des tailles
d'unités pédagogiques

de
24 élèves
repartis
dans 2 classes

à
3664 élèves réunis
dans un
groupe scolaire



¹ Source : dossier de presse « rentrée 2023/24 » de l'Enseignement Catholique de Loire Atlantique, incluant l'enseignement agricole

LES EFFECTIFS SCOLAIRES



École

= -0.4 %



EFFECTIF MOYEN
192 ÉLÈVES



Collège

= +0.1 %



EFFECTIF MOYEN
560 ÉLÈVES



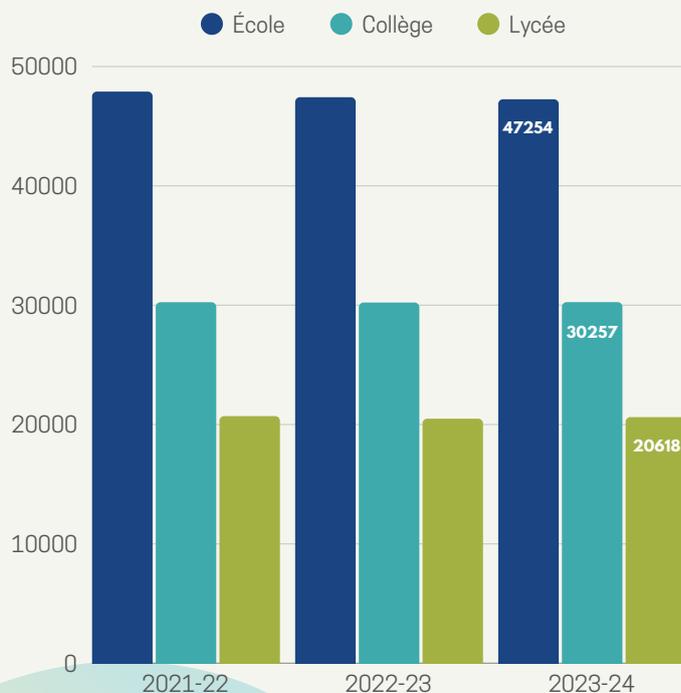
Lycée

= +0.6 %



EFFECTIF MOYEN
764 ÉLÈVES

Nombre d'élèves accueillis à la rentrée 2023



National

École : -0.7% ²
 Collège : stable
 Lycée technologique et générale : +0.1%
 Lycée professionnel : +1.3%



LES PRODUITS

Dans les établissements privés sous contrat, le fonctionnement financier repose sur une combinaison de financements publics et contributions privées. Ces ressources, combinées, permettent d'assurer la pérennité des établissements tout en répondant aux besoins pédagogiques et matériels.

LA RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

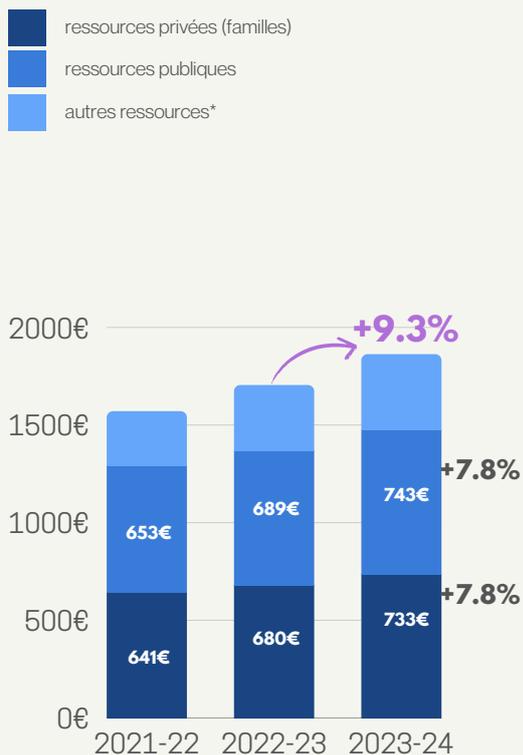
L'Etat, à travers les collectivités, verse un forfait destiné à couvrir une partie des dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation des élèves. Ce forfait peut être complété par diverses subventions.

Parallèlement, les contributions familiales couvrent les dépenses spécifiques au caractère propre des établissements ainsi que les investissements immobiliers nécessaires. En outre, des frais additionnels, tels que ceux liés à la restauration, à l'hébergement ou aux activités annexes comme les voyages scolaires et les activités périscolaires, restent à la charge exclusive des familles.



Les établissements génèrent également des revenus complémentaires grâce à divers services annexes, tels que la restauration scolaire et les études surveillées. D'autres sources de financement, comme les aides liées aux contrats aidés, les dons et les revenus issus d'événements ou d'initiatives spécifiques, viennent enrichir les ressources globales.

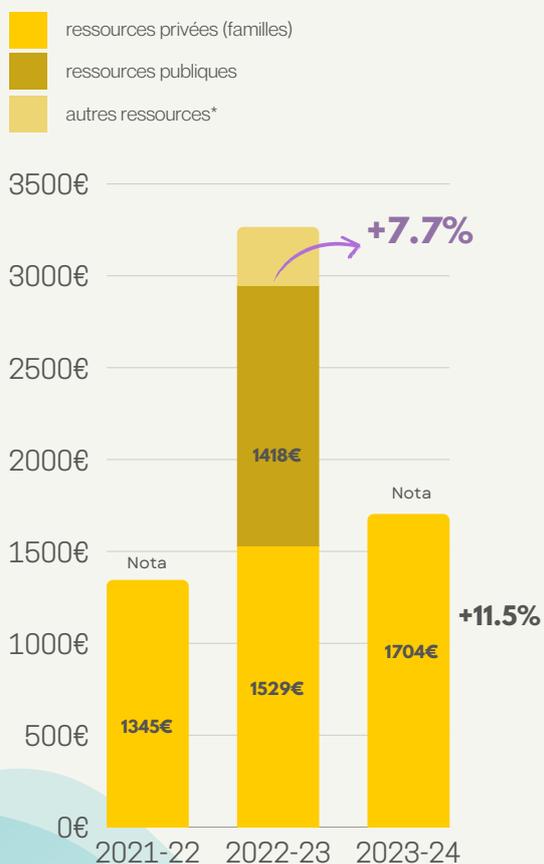
Répartition des ressources en école



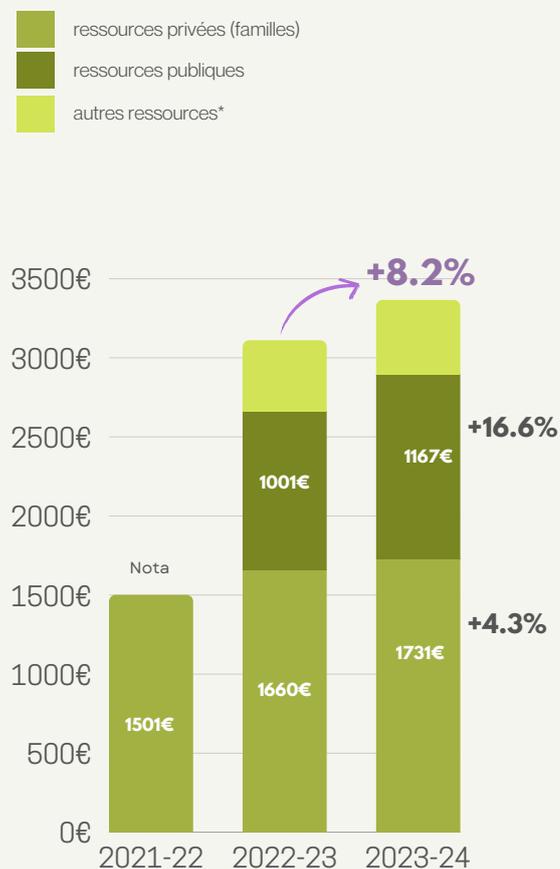
Répartition des ressources en école/collège



Répartition des ressources en école/collège/lycée



Répartition des ressources en collège/lycée



Nota : après un contrôle de cohérence, la consolidation des données ne permet pas le traitement des valeurs "ressources publiques"

*Les autres ressources proviennent des aides de l'état liées aux contrats aidés, des dons divers, des manifestations

LES RESSOURCES PRIVÉES

LA RÉPARTITION DES RESSOURCES PRIVÉES

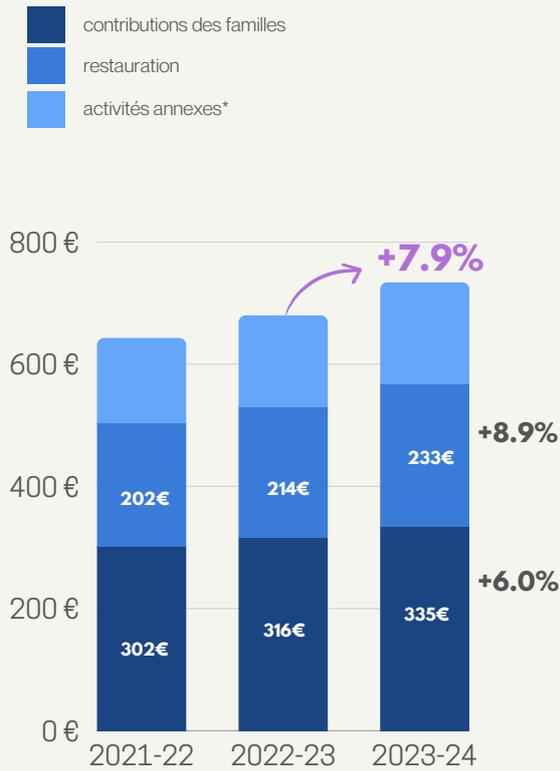
Les ressources privées jouent un rôle central dans le financement des établissements privés sous contrat. Elles constituent un levier pour répondre aux besoins spécifiques et réaliser les investissements stratégiques des établissements. Ces ressources proviennent de quatre principales sources :

les contributions familiales, la restauration scolaire, les activités annexes et les dons ou mécénats. Chaque catégorie participe à la stabilité économique des établissements et à leur développement.

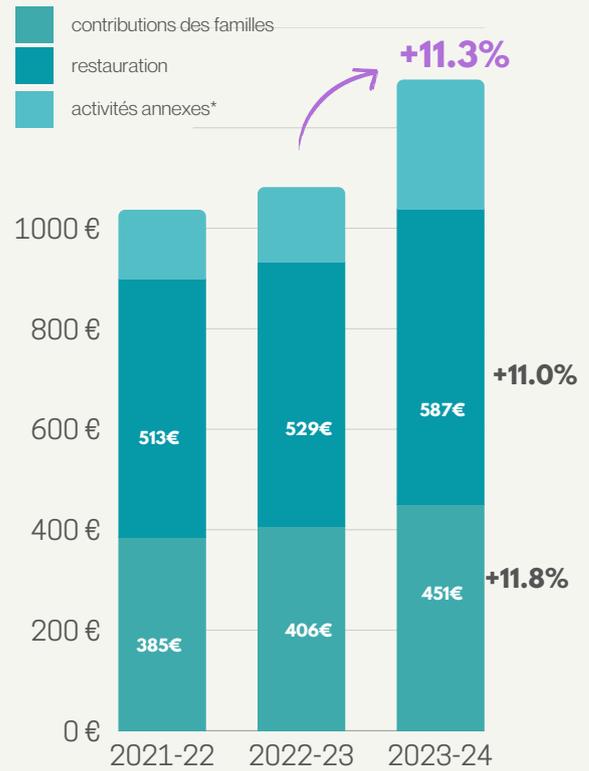


L'analyse de la répartition des ressources privées révèle des tendances significatives, mettant en lumière l'importance de chaque source dans l'économie des établissements. Les contributions familiales dominent nettement, représentant une part majoritaire des revenus privés. Cette prépondérance reflète la régularité de ces apports, bien qu'ils varient selon le niveau scolaire et les politiques tarifaires de chaque établissement.

Répartition des ressources privées pour l'unité pédagogique école



Répartition des ressources privées pour l'unité pédagogique école/collège



Répartition des ressources privées pour l'unité pédagogique école/collège/lycée



Répartition des ressources privées pour l'unité pédagogique collège/lycée



*Les activités annexes englobent le périscolaire, les voyages scolaires, les ventes de photos etc...

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration, bien qu'elle occupe une place secondaire, constitue une source de financement importante, particulièrement dans les collèges et lycées où les élèves sont nombreux à déjeuner sur place. Les variations des prix moyens des repas, influencées par les coûts de l'alimentation et de l'énergie, témoignent de la nécessité d'adapter ces ressources aux réalités économiques.



École

↑ 1.6%

 **PRIX MOYEN DU REPAS**



Collège

↑ 4.1%

 **PRIX MOYEN DU REPAS**



Lycée

stable

 **PRIX MOYEN DU REPAS**

Prix de vente du repas par type d'unité pédagogique pour l'année 2023-24

type d'unité pédagogique	prix minimum	prix moyen	prix maximum
École	3.50€	5.06€	6.87€
Collège	4.95€	5.88€	8.00€
Lycée	5.40€	6.57€	8.23€

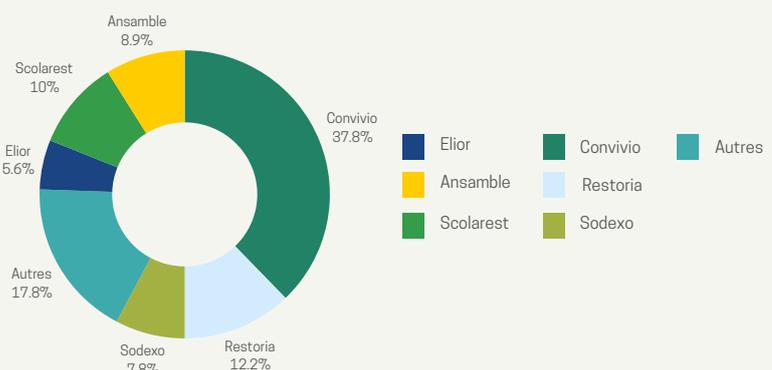


National

École : 5.11 €²
 Collège : 6.14 €
 Lycée : 6.40 €



Part de marché des prestataires de restauration pour l'année 2023-24



LES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Les contributions des familles, parfois appelées rétributions scolaires, sont la principale source de revenus privés. Ces montants, réglés par les parents en contrepartie de la scolarisation de leurs enfants, servent notamment à financer le caractère propre des établissements et les investissements immobiliers. Elles excluent les frais liés à des activités facultatives comme les voyages ou les cotisations APEL, UGSEL.

En août 2024 et selon les statistiques de l'Insee, la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac et alcool) est de 1.8% sur un an. Rappelons que l'indice des prix à la consommation (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation.



École

↗ 7.3%



Collège

↗ 9.5%



Lycée

↗ 0.7%

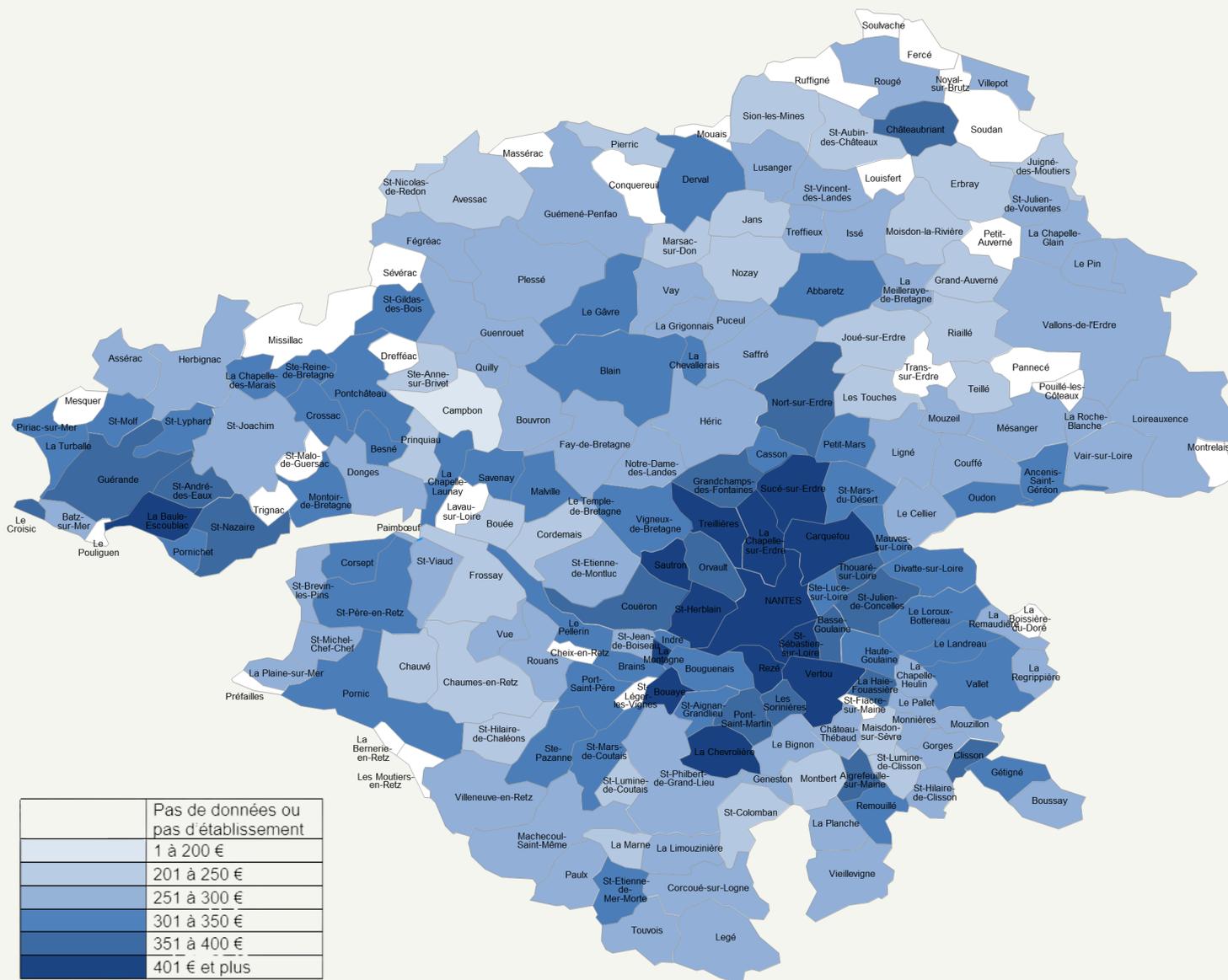


National²

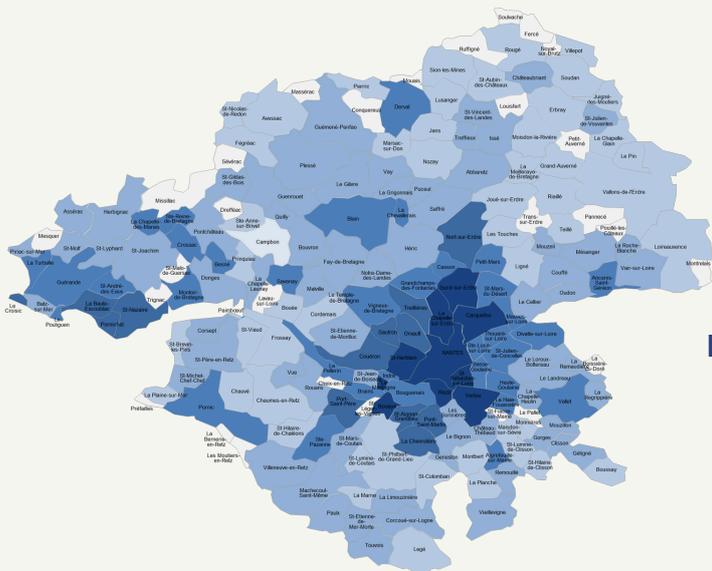
École : 471 €
Collège : 816 €
Lycée : 1057 €



Répartition des contributions familiales en école – année 2023-2024

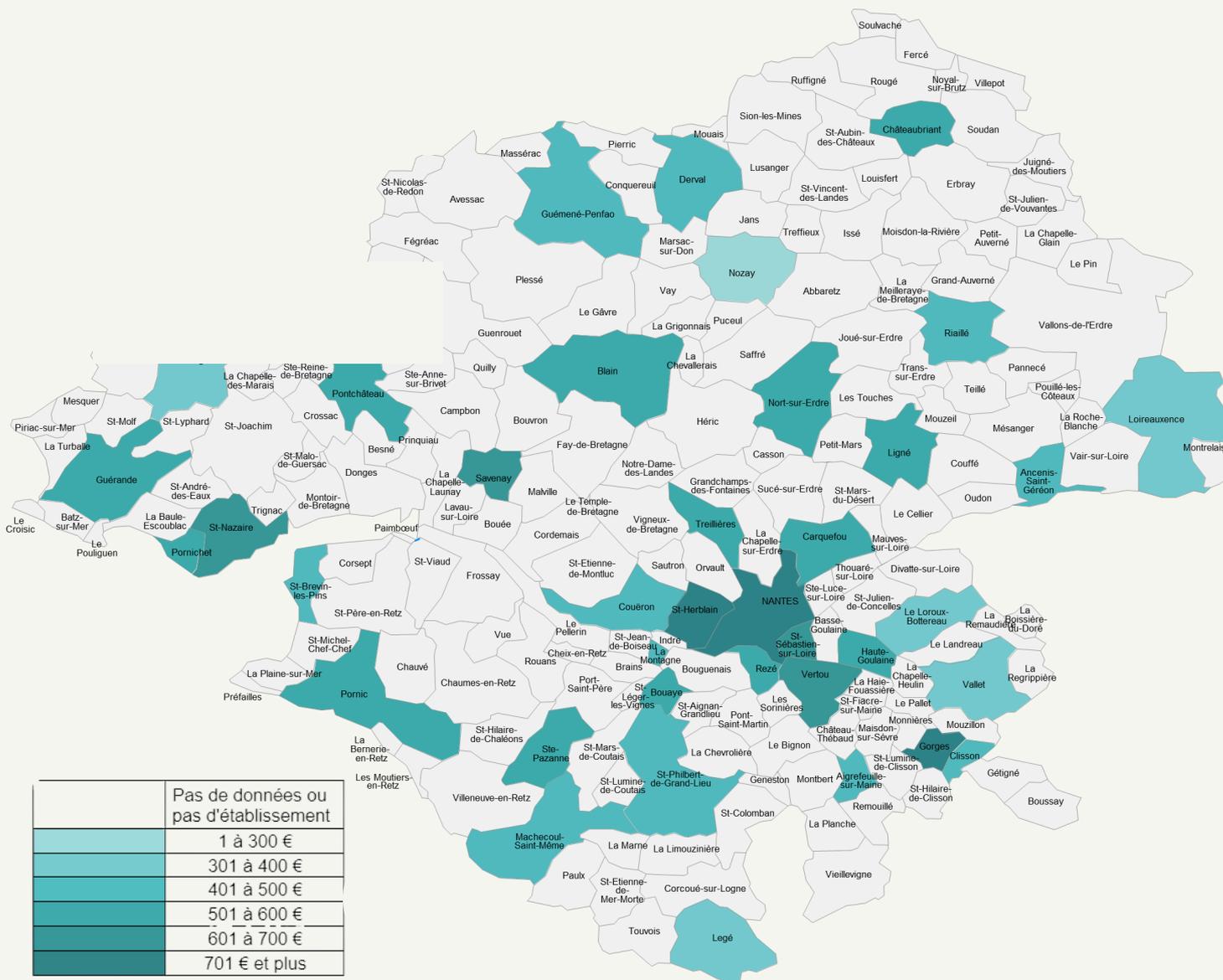


contribution minimum	contribution moyenne	contribution maximum
195 €	325 €	673 €

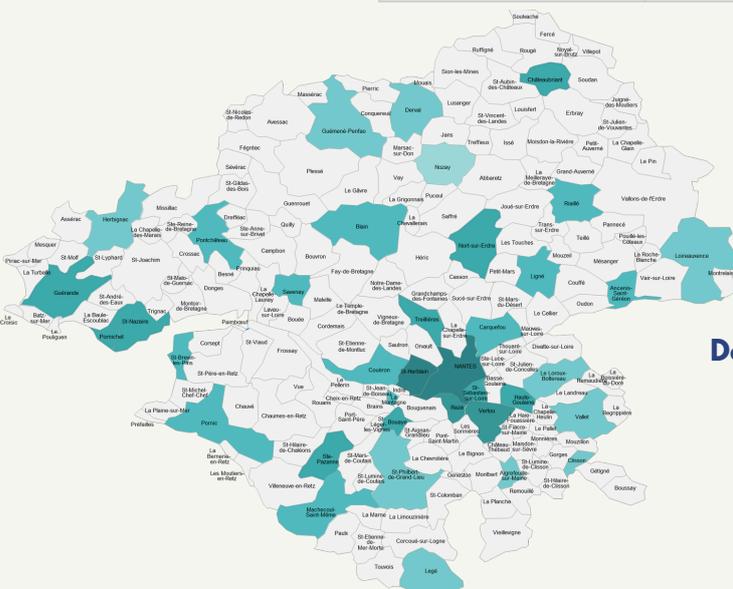


Données 2022-23

Répartition des contributions familiales en collège – année 2023-2024

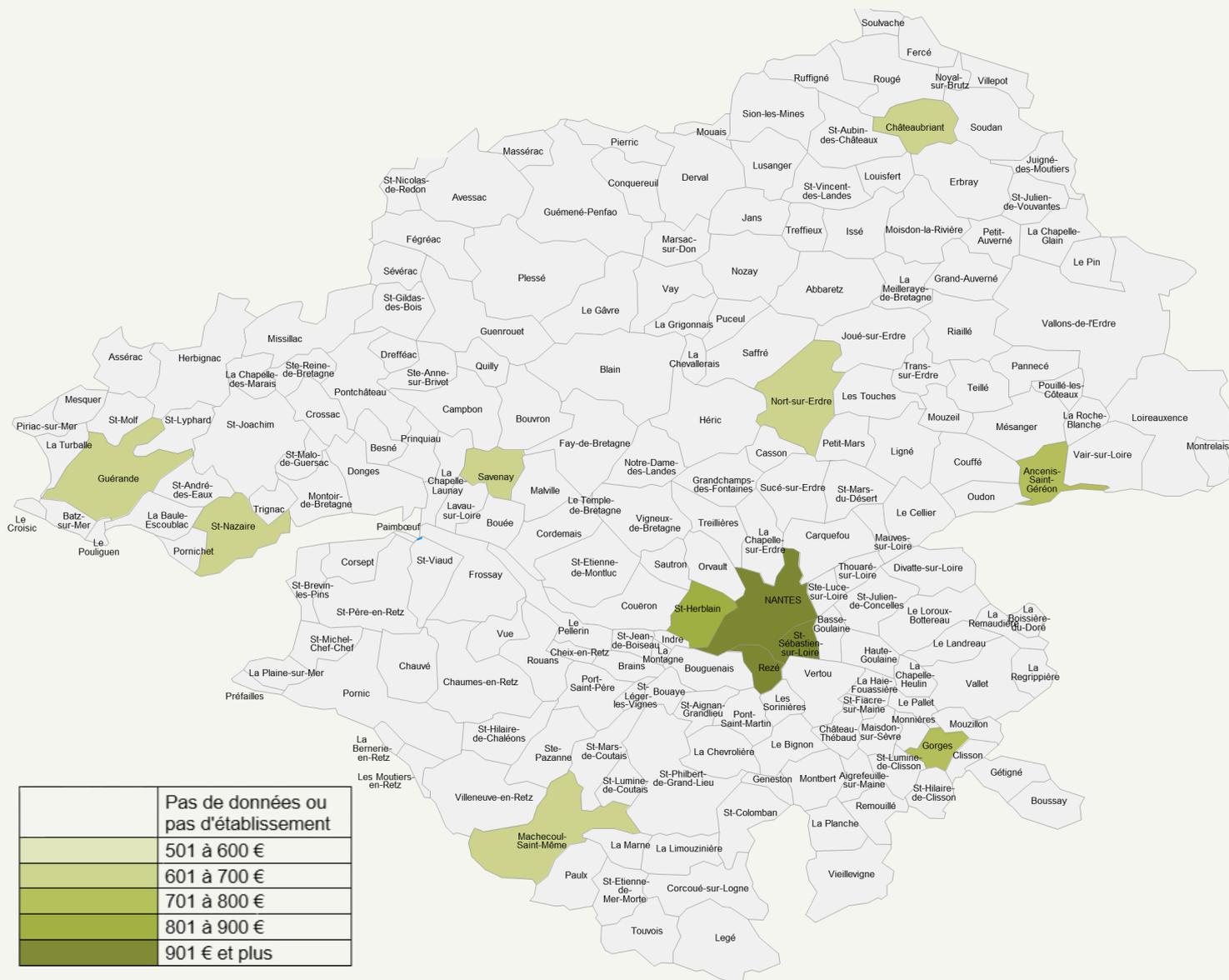


contribution minimum	contribution moyenne	contribution maximum
292 €	567 €	1165 €

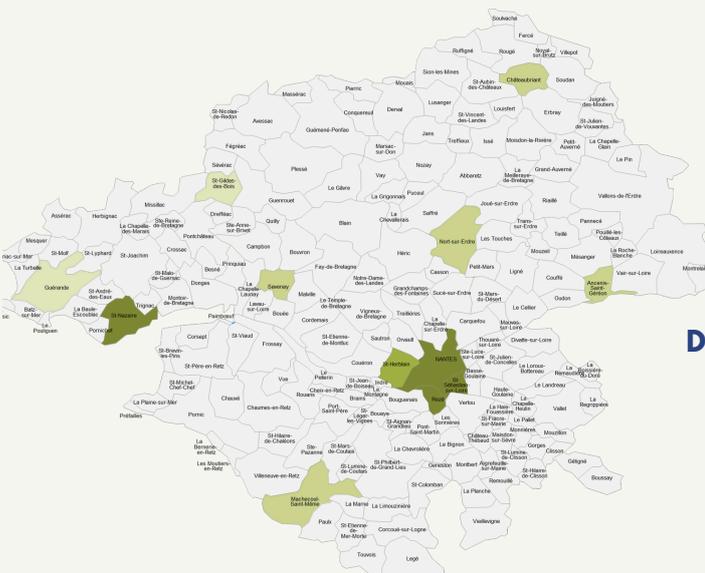


Données 2022-23

Répartition des contributions familiales en lycée – année 2023-2024



contribution minimum	contribution moyenne	contribution maximum
605 €	913 €	1433 €



Données 2022-23

LES RESSOURCES PUBLIQUES

Le code de l'éducation stipule que les collectivités territoriales versent aux établissements d'enseignement privés sous contrat une contribution forfaitaire. Ce financement couvre les frais liés à l'accueil des élèves, à l'entretien des locaux et aux fournitures pédagogiques. Ce forfait, calculé en fonction du nombre d'élèves externes, reflète le principe de parité, par référence aux dépenses correspondantes des établissements publics locaux.

LE FORFAIT EN COLLÈGE



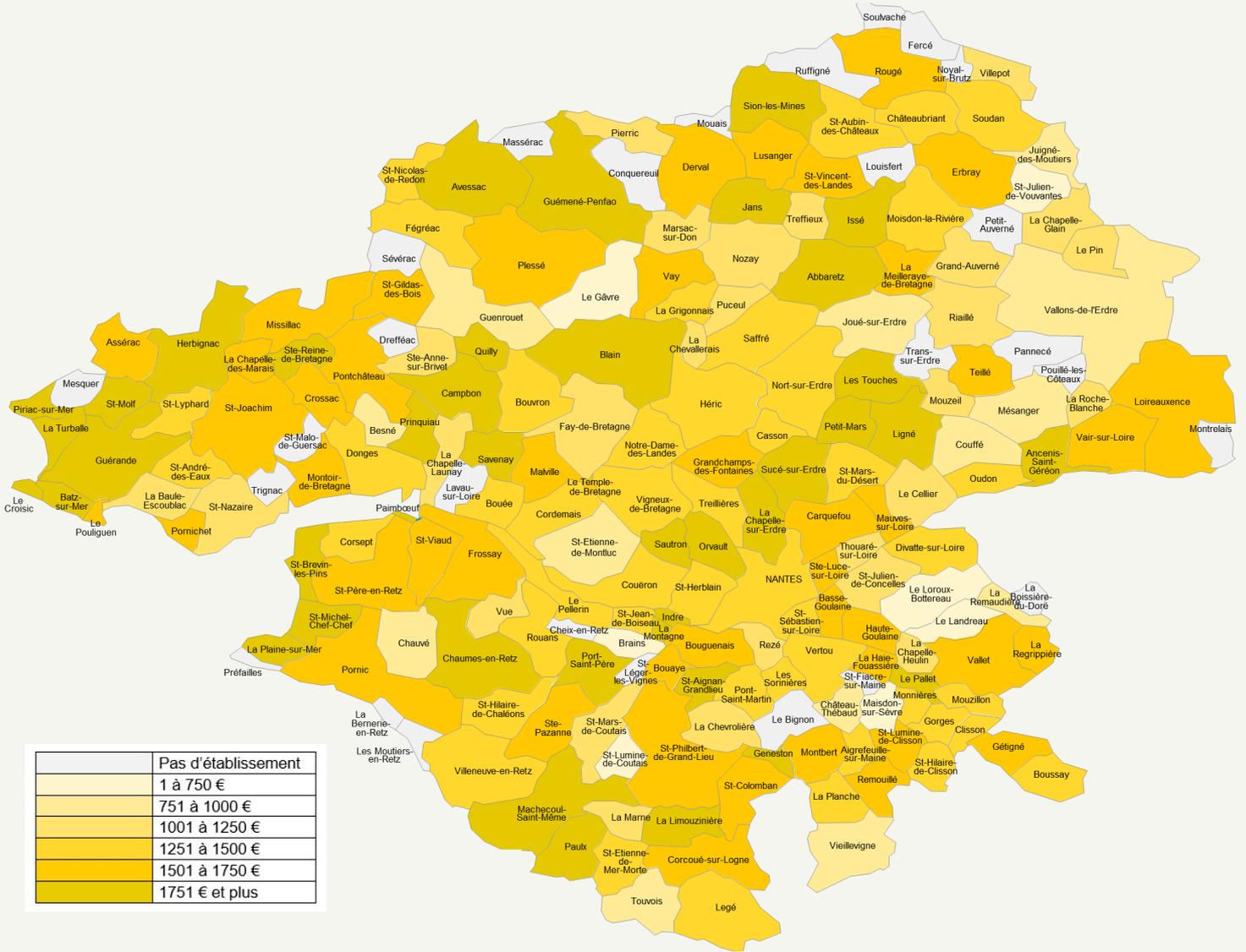
forfait perçu
562 €

LE FORFAIT EN PRIMAIRE

Examinons les versements des collectivités locales afin d'en évaluer la répartition et l'évolution.

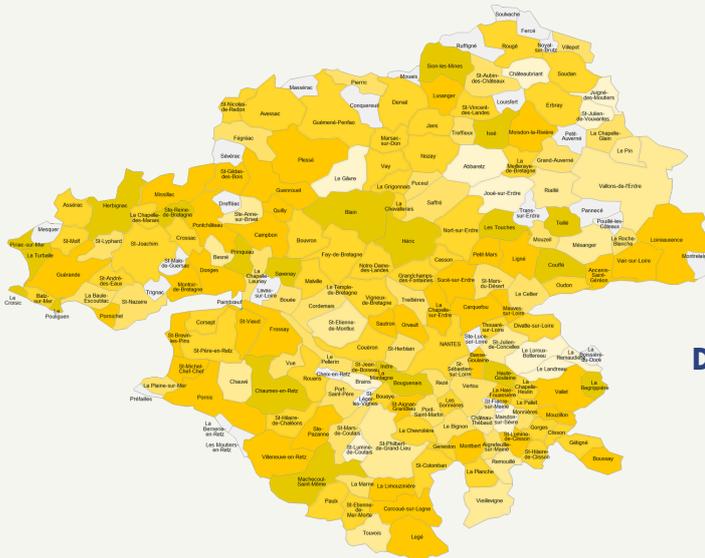


Répartition du forfait communal perçu pour un élève de maternelle



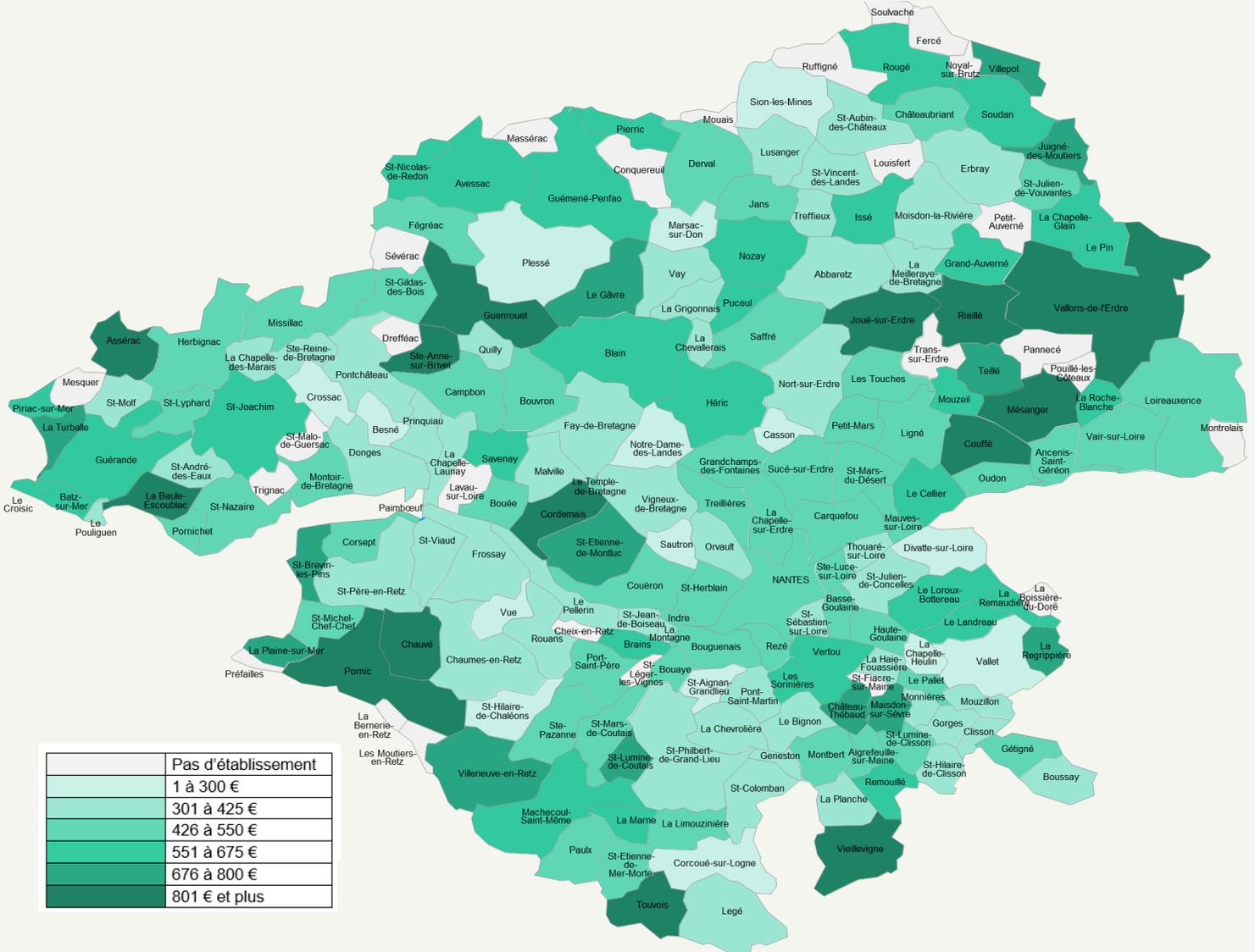
Pas d'établissement
1 à 750 €
751 à 1000 €
1001 à 1250 €
1251 à 1500 €
1501 à 1750 €
1751 € et plus

forfait minimum	forfait moyen	forfait maximum
804 €	1556 €	2806 €



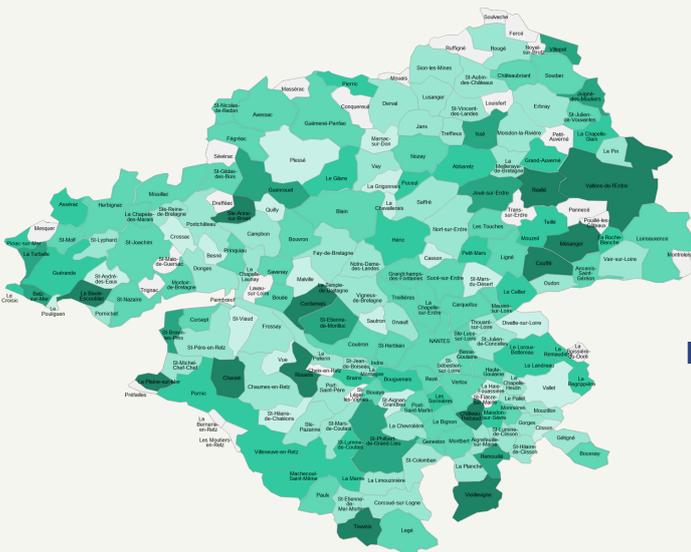
Données 2022-23

Répartition du forfait communal perçu pour un élève de l'élémentaire



	Pas d'établissement
	1 à 300 €
	301 à 425 €
	426 à 550 €
	551 à 675 €
	676 à 800 €
	801 € et plus

forfait minimum	forfait moyen	forfait maximum
201 €	476 €	907 €



Données 2022-23

LES CHARGES



Cette classe comptable a pour vocation de regrouper l'ensemble des dépenses engagées par l'OGEC au cours de l'année scolaire. L'analyse des charges constitue un levier de pilotage, et permet de distinguer les différentes natures de dépenses et d'optimiser la gestion des coûts.

Selon le plan comptable établi par la FNOGEC, les charges incluent principalement les moyens humains (encadrement, administration, services), les moyens matériels nécessaires au fonctionnement de l'établissement, ainsi que les dotations aux amortissements.

Répartition des charges pour l'unité pédagogique école



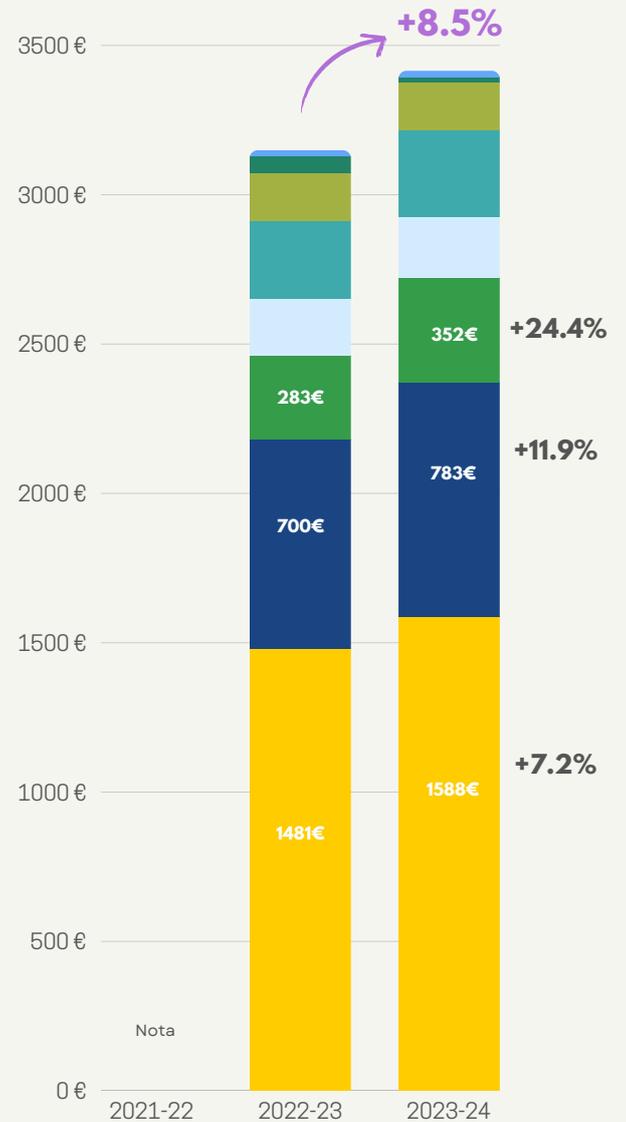
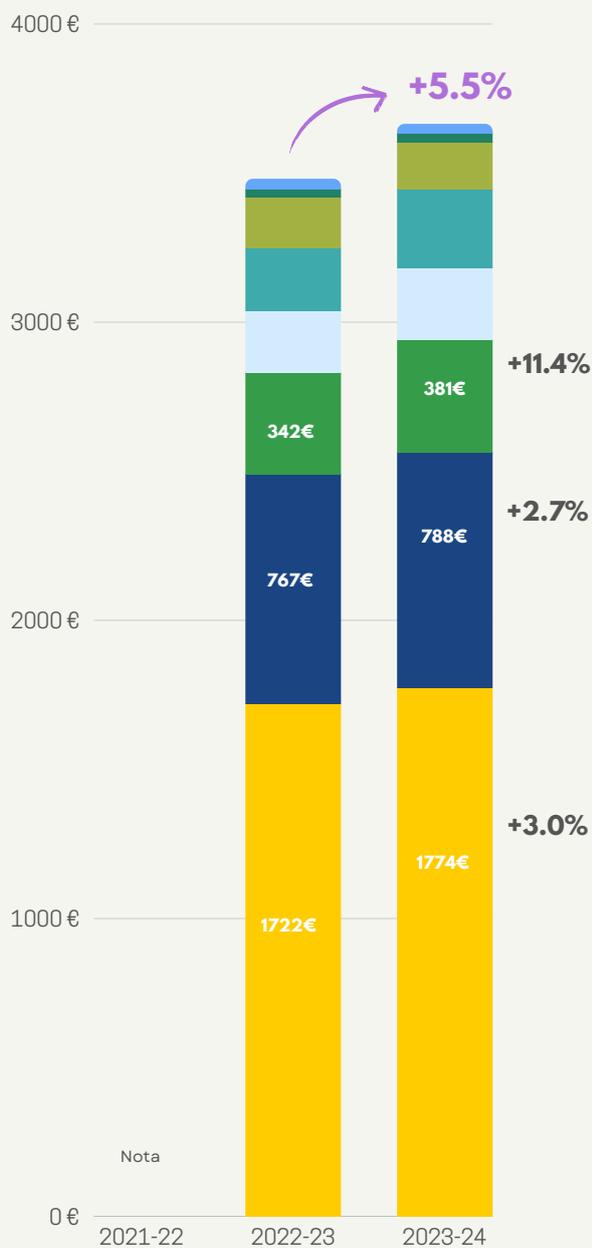
Répartition des charges pour l'unité pédagogique école/collège



Répartition des charges pour l'unité pédagogique école/collège/lycée

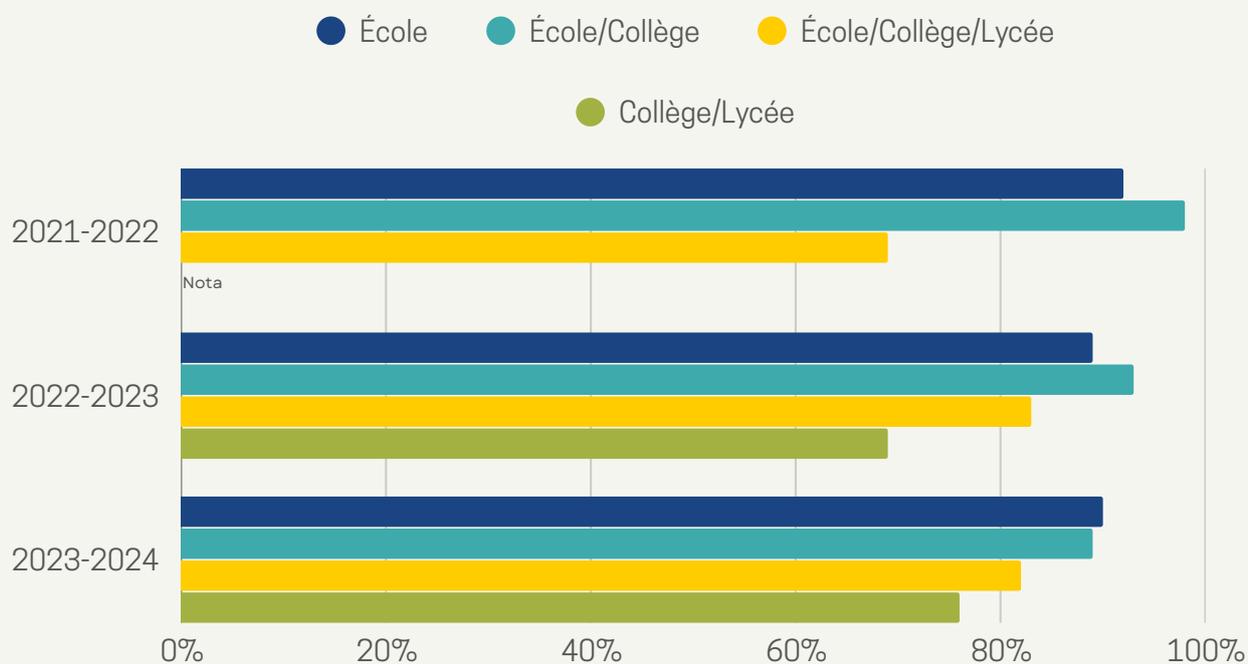
Répartition des charges pour l'unité pédagogique collège/lycée

- coût de personnel
- achat restauration/hébergement
- maintien des locaux
- fluides
- pédagogie
- charges courantes
- frais de gestion
- charges financières



Nota : après un contrôle de cohérence, la consolidation des données ne permet pas le traitement des valeurs "coût de personnel" ou "maintien des locaux"

Taux de couverture des charges de personnel et fluides par les financements publics



L'analyse du ratio entre les charges liées au personnel et aux fluides, d'une part, et les financements publics perçus, d'autre part, révèle une tendance à la dégradation de la couverture sur l'ensemble des structures.

Malgré une amélioration, la couverture est particulièrement insuffisante pour les collèges-lycées, avec un taux de 76 %. Les écoles seules conservent le taux le plus élevé (90 %), mais enregistrent également un recul.

Cette évolution confirme une pression croissante sur les ressources propres des établissements, qui doivent compenser les écarts par les contributions des familles ou d'autres recettes.

Nota : après un contrôle de cohérence, la consolidation des données ne permet pas le traitement des valeurs pour les unités collèges-lycées en 2021-22"

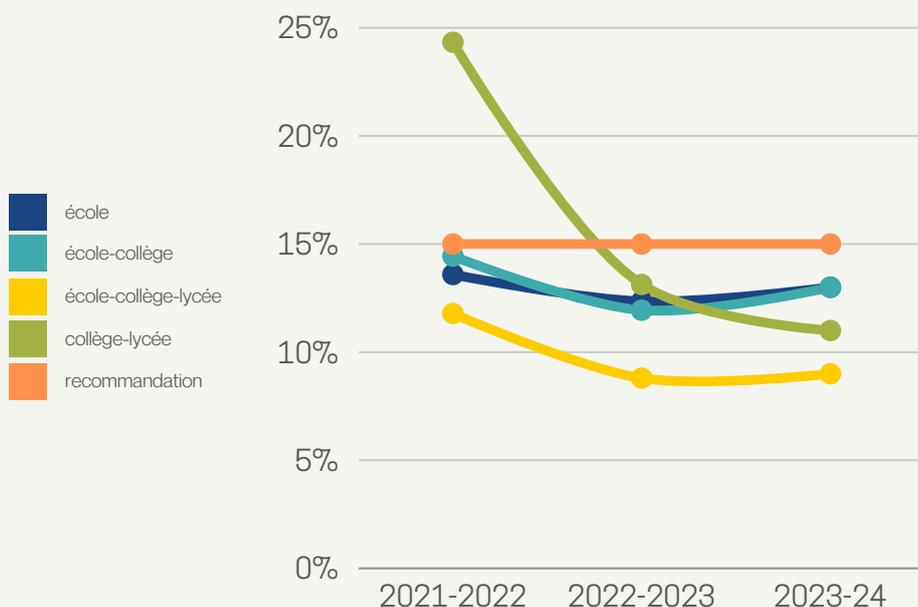
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES



Les différents indicateurs disponibles aident à mieux connaître et comprendre la situation financière d'un OGEC.

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de trésorerie dégagé sur une année de fonctionnement. La CAF devrait être de l'ordre de 15 % des produits courants encaissables pour que l'établissement puisse fonctionner et investir (en particulier pour faire face à l'entretien immobilier). En réalité, **19 %** des établissements du département ont une CAF inférieure à 5 % de leurs produits annuels.



Cette évolution, de 17 % à 19 %, confirme une détérioration progressive de la capacité d'autofinancement dans le réseau.

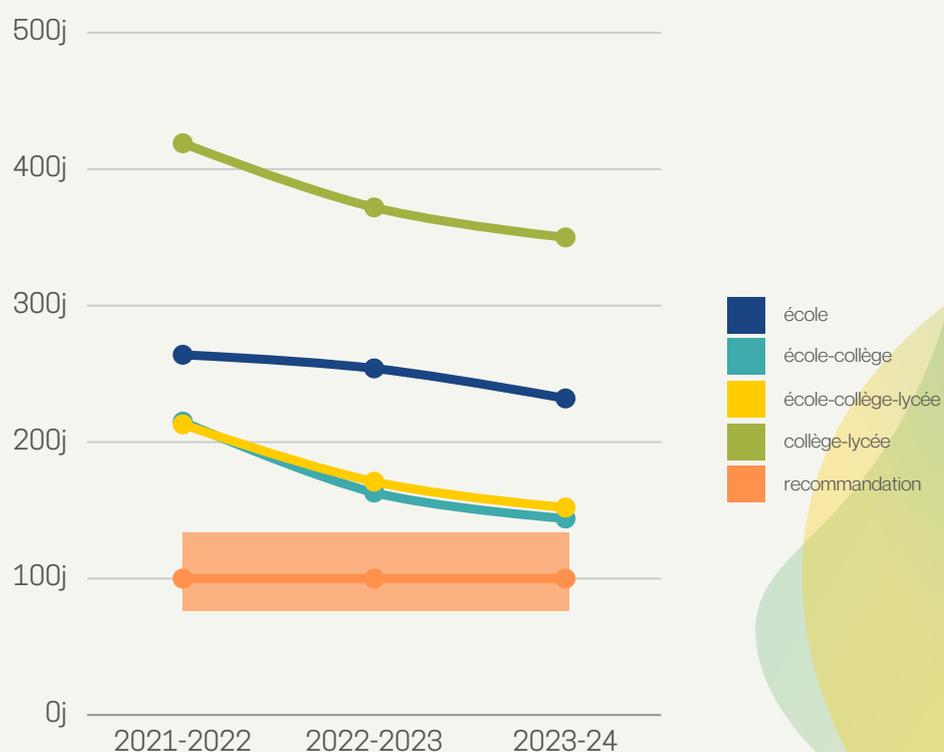
LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement (FR) représente le niveau de trésorerie dont dispose un OGEC en début d'année scolaire pour couvrir ses premières dépenses, dans l'attente des encaissements. Il reflète la capacité d'un établissement à faire face à ses engagements à court terme sans dépendre immédiatement de nouvelles recettes. La FNOGEC recommande un niveau de fonds de roulement équivalent à 90 à 120 jours de fonctionnement, afin d'assurer un socle de sécurité financière, notamment en cas d'aléas budgétaires ou de retard de financement.

Ce ralentissement général de la progression du fonds de roulement semble indiquer que la capacité d'autofinancement est encore prioritairement mobilisée pour renforcer la trésorerie, au détriment de projets d'investissement. Ce constat est corroboré par d'autres indicateurs du rapport, notamment le taux de vétusté ou la baisse de la CAF dans certains établissements.

Enfin, rappelons que plus de 13 % des établissements ont une trésorerie équivalente à moins de deux mois de charges, ce qui les expose à une situation de tension à court terme.

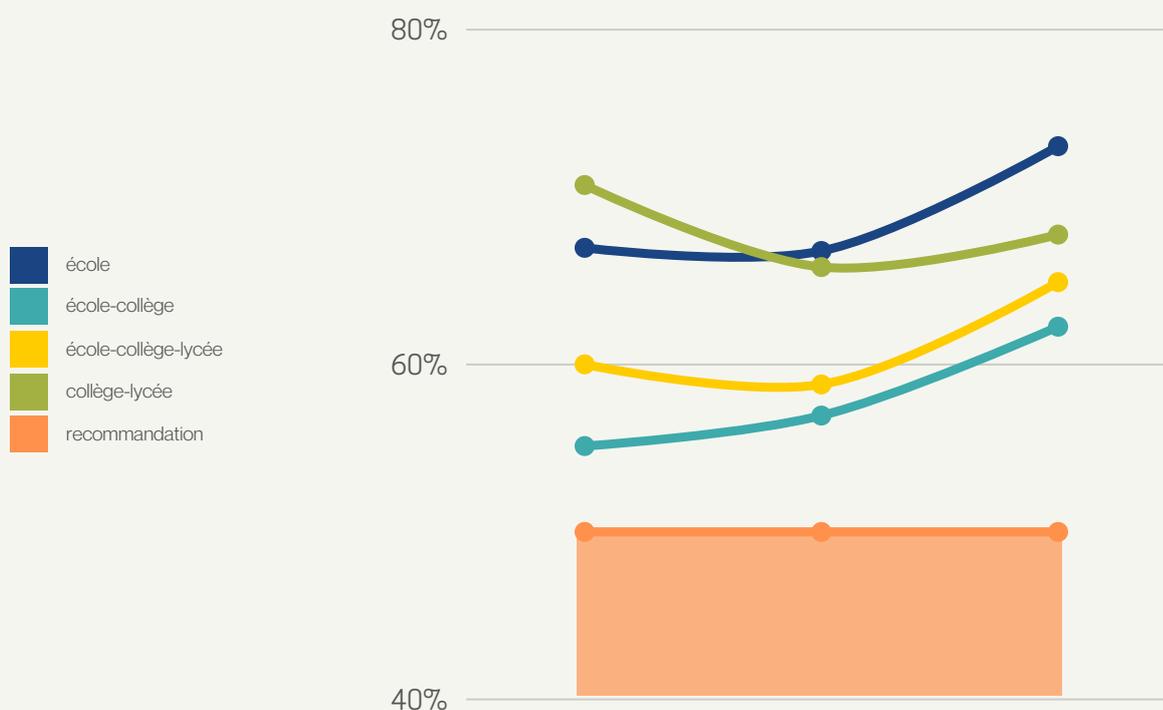
Les signaux d'érosion observés sur plusieurs profils d'établissement doivent inciter à une vigilance renforcée et à une meilleure articulation entre épargne de sécurité et investissement stratégique.



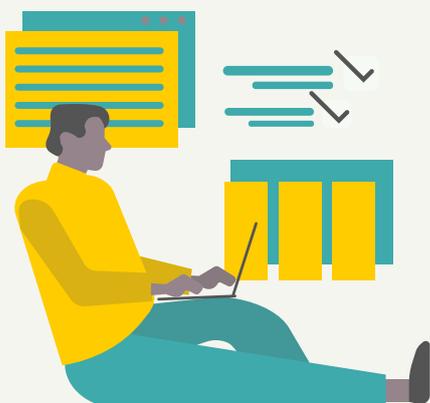
LE TAUX DE VÉTUSTÉ

Pour rappel, le taux de vétusté désigne la perte de valeur ou dépréciation des biens mobiliers et immobiliers. La préconisation de la FNOGEC recommande un taux de vétusté inférieur à 50%. Plus le taux approche des 100%, plus les biens sont considérés comme vieillissants.

Au vu des exigences réglementaires, de la vétusté des établissements, du coût de la construction, la réflexion et la planification sont désormais indispensables pour que les ressources répondent aux besoins financiers.



On observe une hausse de 7,9 % du taux moyen de vétusté, indiquant une dégradation progressive des bâtiments.





CONCLUSION

Cet observatoire dresse un état des lieux contrasté de la situation financière des OGEC de Loire-Atlantique, alors que les effectifs amorcent désormais une baisse durable. Si les ressources publiques et privées sont globalement en hausse, l'effort réalisé sur les ressources privées, et notamment les contributions des familles, doit impérativement se poursuivre, dans un cadre d'équilibre à maintenir entre accessibilité et soutenabilité financière.

L'augmentation insuffisante des financements publics et voire même une baisse pour les forfaits collège, conjuguée à une hausse des charges plus rapide que celle des ressources, fragilise progressivement les équilibres économiques des structures.

La capacité d'autofinancement poursuit sa dégradation, entraînant mécaniquement une baisse du fonds de roulement, bien que celui-ci reste aujourd'hui encore au-dessus des seuils de vigilance.

Dans le même temps, le taux de vétusté continue d'augmenter, témoignant d'un besoin urgent de financement en matière immobilière, tant pour l'entretien que pour l'adaptation des locaux aux besoins pédagogiques actuels et à venir.

Face à ces constats, il est indispensable que les OGEC puissent se donner les moyens de financer l'immobilier de manière pérenne.

À cet égard, l'arrivée des contributions différenciées, dont la mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2027, constitue un enjeu majeur. Ce dispositif, en articulant solidarité et exigence, doit permettre d'assurer l'accueil de tous les élèves, tout en offrant aux OGEC les leviers nécessaires pour reconstruire leur capacité d'investissement. Il convient dès à présent de préparer cette évolution, dans une logique d'engagement durable au service des projets éducatifs.

